



61, rue Henri Regnault  
92075 Paris La Défense

## **Chambre de Commerce et d'Industrie Pau Béarn**

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020

## **Chambre de Commerce et d'Industrie Pau Béarn**

21 rue Louis Barthou – 64000 PAU

Siret : 186 400 024 000 11

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie Pau Béarn,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons établi en date du 12 mai 2021, un rapport dit « de carence » dans lequel nous indiquons l'impossibilité de procéder au contrôle des comptes annuels, ceux-ci n'ayant pas été mis à notre disposition dans les délais prévus par votre règlement intérieur.

Ces derniers nous ayant été communiqués en date du 19 mai 2021, nous sommes désormais en mesure de vous présenter notre rapport sur les comptes annuels.

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Chambre de Commerce et d'Industrie Pau Béarn relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Chambre consulaire à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les Chambres de Commerce et d'Industrie, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des Chambre de Commerce et d'Industrie et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Votre chambre comptabilise des provisions pour risques et charges telles que décrites dans la note « d) Provision pour risques et charges ».

Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables décrites dans cette note et leur correcte application. Nous avons par ailleurs vérifié la pertinence de l'information fournie en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

## Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Chambre consulaire à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable

de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Chambre consulaire ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le trésorier.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Chambre consulaire.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Chambre consulaire à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des

circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Bordeaux, le 26 mai 2021

François Lembezat

Associé

## BILAN ACTIF

Edition en Euros	31/12/2020			31/12/2019
	Brut	Amort. prov.	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, licences, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	730 619,73	639 413,92	91 205,81	111 229,41
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	933 444,47	22 338,98	911 105,49	925 989,96
Constructions	14 503 564,83	12 951 136,14	1 552 428,69	1 834 468,40
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	3 862 041,52	3 421 474,32	440 567,20	374 196,70
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations mises en concession</b>				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	6 396 930,60	5 945,52	6 390 985,08	6 240 830,08
Prêts	1 000 000,00		1 000 000,00	1 000 000,00
Autres immobilisations financières	26 045,82		26 045,82	22 545,82
<b>TOTAL I</b>	<b>27 452 646,97</b>	<b>17 040 308,88</b>	<b>10 412 338,09</b>	<b>10 509 260,37</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>	22 804,99		22 804,99	78 753,88
<b>Créances (3)</b>				
Clients et comptes rattachés	10 178 476,22	419 688,97	9 758 787,25	6 317 404,20
Autres créances	1 116 222,44	45 571,22	1 070 651,22	1 110 744,49
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	1 100 000,00		1 100 000,00	1 100 000,00
<b>Disponibilités</b>	1 823 514,20		1 823 514,20	3 435 662,68
<b>COMPTES REGULARISATION ACTIF</b>				
Charges constatées d'avance (3)	236 243,67		236 243,67	155 709,35
<b>TOTAL II</b>	<b>14 477 261,52</b>	<b>465 260,19</b>	<b>14 012 001,33</b>	<b>12 198 274,60</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion Actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>41 929 908,49</b>	<b>17 505 569,07</b>	<b>24 424 339,42</b>	<b>22 707 534,97</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)			26 045,82	
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

## BILAN PASSIF

Edition en Euros	31/12/2020	31/12/2019
	Net	Net
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Apports	3 154 770,75	3 154 770,75
Ecarts de réévaluation		
Réserves :		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves		
Report à nouveau	6 137 245,90	3 393 052,71
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>	<b>2 024 917,33</b>	<b>2 744 193,19</b>
Subventions d'investissement	47 366,25	52 930,15
Provisions réglementées		
<b>TOTAL I</b>	<b>11 364 300,23</b>	<b>9 344 946,80</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Droits du concédant		
<b>TOTAL I Bis</b>		
<b>FONDS EFFORT DE CONSTRUCTION</b>		
Fonds sous forme de subventions		
Fonds sous forme de prêts		
Fonds en vue de souscriptions de titres		
<b>TOTAL I Ter</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques	3 247 179,00	3 247 179,00
Provisions pour charges	3 667 587,76	4 131 255,64
<b>TOTAL II</b>	<b>6 914 766,76</b>	<b>7 378 434,64</b>
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	69 576,25	180 957,00
Fournisseurs et comptes rattachés	2 217 579,54	1 793 731,79
Dettes fiscales et sociales	129 906,24	101 553,41
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	367 701,40	492 658,33
Autres dettes	1 645 071,44	1 748 637,46
<b>COMPTE REGULARISATION PASSIF</b>		
Produits constatés d'avance (1)	1 715 437,56	1 666 615,54
<b>TOTAL III</b>	<b>6 145 272,43</b>	<b>5 984 153,53</b>
Ecarts de conversion Passif (IV)		
<b>TOTAL GENERAL (I+I Bis+I Ter+II+III+IV)</b>	<b>24 424 339,42</b>	<b>22 707 534,97</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	6 145 272,43	
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

## BUDGET EXECUTE - FONCTIONNEMENT CHARGES CCI

Edition en Euros	Budget exécuté 31/12/2019	Budget voté 31/12/2020	Budget exécuté 31/12/2020	Différence
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Parts contributives (A)				
Achats de marchandises	5 787,48		5 113,75	5 113,75
Variation de stock				
Achat de matières premières et approvisionnements				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	19 476 990,07	19 413 286,00	18 732 658,96	( 680 627,04)
Impôts, taxes et versements assimilés	221 893,75	240 317,00	242 195,22	1 878,22
Salaires et traitements	75 163,05	76 200,00	67 647,14	( 8 552,86)
Charges sociales	2 947,20	2 000,00	3 160,36	1 160,36
Dotations aux amortissements et provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	340 477,73	487 000,00	370 640,36	( 116 359,64)
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions	187 067,17		202 535,72	202 535,72
Pour risques et charges : dotations aux provisions	82 244,00		88 809,00	88 809,00
Autres charges	479 559,66	439 493,00	414 937,06	( 24 555,94)
Sous-Total (B)	20 872 130,11	20 658 296,00	20 127 697,57	( 530 598,43)
<b>TOTAL (A+B) = I</b>	<b>20 872 130,11</b>	<b>20 658 296,00</b>	<b>20 127 697,57</b>	<b>( 530 598,43)</b>
Quotes-parts de résultats sur opérations faites en commun (II)				
<b>CHARGES FINANCIERES</b>				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilés			72,77	72,77
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mob. de placement				
<b>TOTAL III</b>			<b>72,77</b>	<b>72,77</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>				
Sur opération de gestion			770 170,65	770 170,65
Sur opération en capital	159 429,65		146 823,81	146 823,81
Dotations aux amortissements et aux provisions	2 651 052,00	797 135,00		( 797 135,00)
<b>TOTAL IV</b>	<b>2 810 481,65</b>	<b>797 135,00</b>	<b>916 994,46</b>	<b>119 859,46</b>
Impôts sur les bénéfices (V)				
<b>Total des charges (I+II+III+IV+V)</b>	<b>23 682 611,76</b>	<b>21 455 431,00</b>	<b>21 044 764,80</b>	<b>( 410 666,20)</b>
<b>Solde créditeur - bénéfice</b>	<b>2 744 193,19</b>	<b>2 608 024,00</b>	<b>2 024 917,33</b>	<b>( 583 106,67)</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>26 426 804,95</b>	<b>24 063 455,00</b>	<b>23 069 682,13</b>	<b>( 993 772,87)</b>



## BUDGET EXECUTE - FONCTIONNEMENT PRODUITS CCI

Edition en Euros	Budget exécuté 31/12/2019	Budget voté 31/12/2020	Budget exécuté 31/12/2020	Différence
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
Taxe pour frais de CCI (A)	3 741 205,00	3 801 199,00	3 823 022,98	21 823,98
Ventes de marchandises	26 898,52	27 000,00	30 092,28	3 092,28
Production vendue (biens et services)	13 810 190,03	12 312 236,00	10 895 506,53	(1 416 729,47)
Sous total (B) Montant net du chiffre d'affaires Dont à l'exportation	13 837 088,55	12 339 236,00	10 925 598,81	(1 413 637,19)
Production stockée				
Production immobilisée				
Ressources d'origine publique et subventions d'exploitation	4 070 165,31	6 141 720,00	6 648 226,32	506 506,32
Reprise sur provisions (et amort.), transferts de charges	1 423 210,40		944 681,43	944 681,43
Autres produits	13 811,65	1 500,00	104 922,08	103 422,08
Sous-total (C)	5 507 187,36	6 143 220,00	7 697 829,83	1 554 609,83
<b>TOTAL (A+B+C) = I</b>	<b>23 085 480,91</b>	<b>22 283 655,00</b>	<b>22 446 451,62</b>	<b>162 796,62</b>
Quotes-parts de résultats sur opérations faites en commun (II)				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	25 675,45		6 905,72	6 905,72
Reprises sur provisions et transferts de charges	35 000,00	7 000,00		( 7 000,00)
Différences positives de changes				
Produits nets sur cessions de valeurs mob. de placement				
<b>TOTAL III</b>	<b>60 675,45</b>	<b>7 000,00</b>	<b>6 905,72</b>	<b>( 94,28)</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>				
Sur opération de gestion				
Sur opération en capital	396 109,30		616 324,79	616 324,79
Reprises sur provisions et transferts de charges	2 884 539,29	1 772 800,00		(1 772 800,00)
<b>TOTAL IV</b>	<b>3 280 648,59</b>	<b>1 772 800,00</b>	<b>616 324,79</b>	<b>(1 156 475,21)</b>
<b>Total des produits (I+II+III+IV)</b>	<b>26 426 804,95</b>	<b>24 063 455,00</b>	<b>23 069 682,13</b>	<b>( 993 772,87)</b>
<b>Solde débiteur - perte</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>26 426 804,95</b>	<b>24 063 455,00</b>	<b>23 069 682,13</b>	<b>( 993 772,87)</b>

## -Méthodes comptables et règles d'évaluation -

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- 1- continuité de l'exploitation,
- 2- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- 3- application des normes comptables,
- 4- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels des CCI, et en particulier de la circulaire n° 1111 du 30 mars 1992.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### **a) Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production.

Les immobilisations bâtiments et agencements sont comptabilisées suivant la méthode des actifs par composants. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la méthode linéaire en fonction des durées estimées d'utilisation des composants identifiés :

COMPOSANTS	GROUPE IPC	HOTEL CONSULAIRE	GROUPE ESC
Structure (gros oeuvre charpente)	40 ans	60 ans	30 ans
Façade - couverture	25 ans	25 ans	25 ans
Lots techniques	20 ans	20 ans	20 ans
Décoration	5 ans	7 ans	5 ans

Les mêmes durées ont été appliquées aux calculs des reprises des subventions ayant financés les biens immobiliers.

### **b) Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les titres de participation sont principalement constitués des titres de la SASU Foncière Pau Béarn à hauteur de 4 000 K€ et Air'Py à hauteur de 1 683 k€

En décembre 2018, La SASU Foncière Pau Béarn a remboursé à la CCI Pau Béarn une partie des obligations convertibles en actions à hauteur de 2 000 K€ Le solde au 31 décembre 2020 s'élève à 1 000K€

**c) Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

**d) Provisions pour risques et charges**

Les provisions pour charges correspondent aux engagements sociaux du personnel repris par la CCI Aquitaine et mis à disposition de la CCI Pau Béarn.

Les montants de ces provisions communiqués par la CCI Aquitaine s'élèvent au 31.12.2020 à :

- indemnités de fin de carrière 1 037 330 €
- allocation ancienneté 132 280 €

**Provision CMAC**

L'assemblée générale extraordinaire de la CMAC du 23 octobre 2018 a décidé d'un nouveau schéma d'organisation de l'assurance chômage.

Ce dernier a pour conséquence de ramener au niveau de l'employeur régional la prise en charge des allocations chômage des personnels partis.

Ce nouveau schéma a donné lieu à la constitution d'une provision pour risques, qui tient compte des départs intervenus, susceptibles de donner lieu à indemnisation.

Le montant de cette provision a été évalué par un actuair e et s'élève à 1 068 320 € au 31.12.2020.

**Autres provisions pour risques**

- Maintien de la provision exceptionnelle pour risques pour un montant de 596 K€ suite au courrier du SMAPP (syndicat mixte de l'aéroport Pau Pyrénées) du 25 mars 2019 relatif à l'affectation de la valeur nette compte des immobilisations régaliennes à la clôture de la concession aéroportuaire du 31/12/2016.

- La CCI PAU BEARN demande au Tribunal administrative de Pau, par une requête et un mémoire présentés les 19 avril et 13 décembre 2018, de la décharger de la somme de 2 651 052,46 € mise à sa charge par un titre de recettes émis le 20 février 2018, par le SMAPP. Le jugement du Tribunal administrative de Pau du 21/11/2019 référencé sous le numéro 1800898 conclut au rejet au fond de la requête.

Une requête en appel a été déposée auprès de la Cour administrative d'appel de Bordeaux par la CCI PAU BEARN en janvier 2020.

La Cour administrative d'appel de Bordeaux n'ayant pas statué au 31/12/2020, nous maintenons la provision de 2 651 052 €

**e) Refacturation des charges à l'ADAGESP**

Le principe de facturation des charges du Groupe ESC PAU à l'ADAGESP a été maintenu suivant des modalités de calcul utilisant des clés de répartition appliquées à 4 grandes catégories de charges refacturées :

- les frais de personnel permanent
- les frais de personnel externe
- les frais de déplacements
- les frais de fonctionnement et de structure comprenant un loyer pour la fréquentation des locaux.

**f) Honoraires du commissaire aux comptes**

L'article R 123 - 198 du code de commerce a été complété par un décret du 30/12/2008, faisant obligation de préciser le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice, en séparant les honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes de ceux facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes.

Les honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes annuels de l'exercice 2020 s'élèvent à 8 960 € HT.

**g) Réforme du financement des CFA**

La loi n° 2018-771 “pour la liberté de choisir son avenir professionnel” du 5 septembre 2018, a engendré pour 2020 une refonte complète du financement de l'apprentissage via les OPCO. Les CFA ne peuvent plus recevoir de taxe d'apprentissage, et facturent désormais le coût formation aux OPCO.

**h) Autres informations**

La situation sanitaire liée au COVID 19 a transformé nos méthodes de travail, notamment pour nos services de Formation, qui ont été contraints de s'organiser pour assurer les cours en visioconférence. Cette crise n'a pas eu d'impact notable sur le volume d'activité et sur le Chiffre d'affaires.

## IMMOBILISATIONS

Cadre A	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
Frais d'établissement, de recherche et développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	<b>Total I</b>		
	<b>Total II</b>	<b>730 619,73</b>	
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Terrains	948 328,94		
Constructions sur sol propre	12 236 411,61		
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	2 549 958,67		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Installations générales, agencements et aménagements divers	1 295,03		
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 186 526,26		226 837,07
Emballages récupérables et divers	417 762,37		38 637,78
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
	<b>Total III</b>	<b>19 340 282,88</b>	<b>265 474,85</b>
<b>Immobilisations financières</b>			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	6 246 775,60		150 155,00
Prêts et autres immobilisations financières	1 022 545,82		21 000,00
	<b>Total IV</b>	<b>7 269 321,42</b>	<b>171 155,00</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>	<b>27 340 224,03</b>		<b>436 629,85</b>

Cadre B	Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations Valeur d'origine
	Par virement	Par cession		
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement, de recherche et développement (I)				
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			<b>730 619,73</b>	
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains		14 884,47	933 444,47	
Constructions sur sol propre		282 805,45	11 953 606,16	
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, aménag. constructions			2 549 958,67	
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements et aménagements divers			1 295,03	
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier		9 016,99	3 404 346,34	
Emballages récupérables et divers			456 400,15	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
	<b>Total III</b>	<b>306 706,91</b>	<b>19 299 050,82</b>	
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés			6 396 930,60	
Prêts et autres immobilisations financières		17 500,00	1 026 045,82	
	<b>Total IV</b>	<b>17 500,00</b>	<b>7 422 976,42</b>	
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>		<b>324 206,91</b>	<b>27 452 646,97</b>	

## AMORTISSEMENTS

<b>Cadre A SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE</b>				
<b>IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES</b>	<b>Valeur en début d'exercice</b>	<b>Augmentations Dotations</b>	<b>Diminutions Sorties / Reprises</b>	<b>Valeur en fin d'exercice</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement recherche développ.				
Autres immobilisations incorporelles				
<b>Total I</b>				
<b>Total II</b>	<b>619 390,32</b>	<b>20 023,60</b>		<b>639 413,92</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	22 338,98			22 338,98
Constructions sur sol propre	11 251 753,97	76 053,35	152 278,15	11 175 529,17
Constructions sur sol d'autrui				
Instal. générales, agenc. et aménag. constructions	1 700 147,91	75 459,06		1 775 606,97
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements et aménagements divers	1 295,03			1 295,03
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 821 535,04	181 267,94	9 016,99	2 993 785,99
Emballages récupérables et divers	408 556,89	17 836,41		426 393,30
<b>Total III</b>	<b>16 205 627,82</b>	<b>350 616,76</b>	<b>161 295,14</b>	<b>16 394 949,44</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	<b>16 825 018,14</b>	<b>370 640,36</b>	<b>161 295,14</b>	<b>17 034 363,36</b>

<b>Cadre B</b>	<b>VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE</b>			<b>Cadre C</b>	<b>PROV. AMORT DEROGATOIRES</b>
<b>IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES</b>	<b>Amortissements linéaires</b>	<b>Amortissements dégressifs</b>	<b>Amortissements exceptionnels</b>	<b>Dotations</b>	<b>Reprises</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Frais d'établis., recherche développ. (I)					
Aut. immobilisations incorporelles (II)	<b>20 023,60</b>				
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains					
Constructions sur sol propre	76 053,35				
Constructions sur sol d'autrui					
Instal. génér., agenc. aménag. construc.	75 459,06				
Instal. techn., matériel outil. industriels					
Instal. génér., agenc. et aménag. divers					
Matériel de transport					
Matériel bureau et informatique, mobilié	181 267,94				
Emballages récupérables et divers	17 836,41				
<b>Total III</b>	<b>350 616,76</b>				
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	<b>370 640,36</b>				

<b>Cadre D</b>	<b>MOUVEMENTS DES CHARGES A REPARTIR S/ PLUSIEURS EXERCICES</b>	<b>Montant net début d'exercice</b>	<b>Augmentations</b>	<b>Dotations exercice aux amort.</b>	<b>Montant net en fin d'exercice</b>
	Charges à répartir sur plusieurs exercices				
	Primes de remboursement des obligations				

## PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

	Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations exercice	Diminutions : Reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
<b>Provisions réglementées</b>				
Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Provisions pour fluctuations des cours				
Amortissements dérogatoires				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger av. 01/01/92				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger ap. 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
<b>Total I</b>				
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations	1 418 485,64		46 254,88	1 372 230,76
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés payés				
Autres provisions pour risques et charges	5 959 949,00	88 809,00	506 222,00	5 542 536,00
<b>Total II</b>	<b>7 378 434,64</b>	<b>88 809,00</b>	<b>552 476,88</b>	<b>6 914 766,76</b>
<b>Provisions pour dépréciations</b>				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation	5 945,52			5 945,52
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients	486 969,84	202 535,72	269 816,59	419 688,97
Autres provisions pour dépréciations	45 571,22			45 571,22
<b>Total III</b>	<b>538 486,58</b>	<b>202 535,72</b>	<b>269 816,59</b>	<b>471 205,71</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	<b>7 916 921,22</b>	<b>291 344,72</b>	<b>822 293,47</b>	<b>7 385 972,47</b>
		291 344,72	822 293,47	
<i>Dont dotations et reprises :</i>				
- d'exploitation				
- financières				
- exceptionnelles				
- virt de compte à compte				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation de l'exercice (Art. 39-1-5 du CGI)

## ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

<b>Cadre A</b>	<b>ETAT DES CREANCES</b>	<b>Montant brut</b>	<b>A 1 an au plus</b>	<b>A plus d'1 an</b>
<b>De l'actif immobilisé</b>				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)				
Autres immobilisations financières				
		1 000 000,00		1 000 000,00
		26 045,82	26 045,82	
<b>De l'actif circulant</b>				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients				
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts taxes et versements assimilés				
Divers				
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avance				
		419 688,97	419 688,97	
		9 758 787,25	9 758 787,25	
		32 580,30	32 580,30	
		4 302,02	4 302,02	
		350 250,18	350 250,18	
		729 089,94	729 089,94	
		236 243,67	236 243,67	
	<b>Total</b>	<b>12 556 988,15</b>	<b>11 556 988,15</b>	<b>1 000 000,00</b>

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consenties aux associés

<b>Cadre B</b>	<b>ETAT DES DETTES</b>	<b>Montant brut</b>	<b>A 1 an au plus</b>	<b>De 1 à 5 ans</b>	<b>A plus de 5 ans</b>
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1)					
- à un an maximum à l'origine					
- à plus d'un an à l'origine					
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)					
Fournisseurs et comptes rattachés					
Personnel et comptes rattachés					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée					
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et versements assimilés					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupe et associés (2)					
Autres dettes					
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
		2 217 579,54	2 217 579,54		
		6 759,73	6 759,73		
		328,00	328,00		
		114 271,51	114 271,51		
		8 547,00	8 547,00		
		367 701,40	367 701,40		
		1 645 071,44	1 645 071,44		
		1 715 437,56	1 715 437,56		
	<b>Total</b>	<b>6 075 696,18</b>	<b>6 075 696,18</b>		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

(2) Emprunt, dettes contractés auprès des associés



**PRODUITS A RECEVOIR**

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 23)

<b>Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	2 196 061,05	2 160 703,73
Autres créances	132 962,94	91 333,14
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
<b>Total</b>	<b>2 329 023,99</b>	<b>2 252 036,87</b>

**CHARGES A PAYER**

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article23)

<b>Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	532 299,49	285 539,23
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		17 061,41
Autres dettes :	198 910,15	238 132,46
<b>Total</b>	<b>731 209,64</b>	<b>540 733,10</b>

**PRODUITS ET CHARGES CONSTATES D'AVANCE**

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 23)

<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Produits d'exploitation	1 715 437,56	1 666 615,54
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
<b>Total</b>	<b>1 715 437,56</b>	<b>1 666 615,54</b>

<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Charges d'exploitation	236 243,67	155 709,35
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
<b>Total</b>	<b>236 243,67</b>	<b>155 709,35</b>

## ENGAGEMENTS FINANCIERS

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Articles 24-9 et 24-16)

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals, cautions et garanties	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Engagements en matière de pensions, retraites, et assimilés	
Autres engagements donnés :	
<b>Total (1)</b>	

<i>(1) Dont concernant :</i> - les dirigeants - les filiales - les participations - les autres entreprises liées Dont engagements assortis de sûretés réelles	
--	--

Engagements reçus	Montant
<b>Total (2)</b>	

<i>(2) Dont concernant :</i> - les dirigeants - les filiales - les participations - les autres entreprises liées Dont engagements assortis de sûretés réelles	
--	--

Engagements réciproques	Montant
<b>Total</b>	

## FILIALES ET PARTICIPATIONS

31/12/2020

RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR TOUTES LES FILIALES ET TOUTES LES PARTICIPATIONS	FILIALES		PARTICIPATIONS	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
Valeur comptables des titres détenus				
- Brute	6 396 931,00			
- Nette	6 390 985,00			
Montant des subventions accordées				
Montant des prêts et avances accordées				
Montant des engagements donnés				
Montant des dividendes encaissés				

RENSEIGNEMENTS DETAILLES SUR CHAQUE FILIALE ET PARTICIPATION	CAPITAL	Capitaux propres autres que le capital	Quote-Part du Capital détenue (%)	Résultat du dernier exercice clos	Chiffre d'affaires
<b>1) Filiales (détenues à plus de 50 %)</b>					
SASU FONCIERE PAU BEARN	4 000 000,00	3 834 127,00	100,00	( 165 873,00)	
SAS AIR PY	3 300 000,00	3 781 386,00	51,00	( 117 684,00)	13 687 495,00
<b>2) Participations (détenues entre 10 et 50 %)</b>					
SAEM SEGEB	56 406,00	47 734,00	10,54	( 3 225,00)	18 860,00
<b>3) Informations relatives aux entités liées</b>					